

MASTERSAFE MP 50-20C

Version 1.2

Date de révision 30.01.2015

Date d'impression 20.11.2018

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : MASTERSAFE MP 50-20C

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Ces informations ne sont pas disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : ECKART GmbH
Guentersthal 4
91235 Hartenstein
Téléphone : +499152770
Téléfax : +499152777008
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : msds.eckart@altana.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

GBK Gefahrgut Büro GmbH, Ingelheim, Germany:
From outside US: : (001) 352-323-3500
(First call in English, response in your language is possible)
US & Canada (toll free) : 1-800-5355-053

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance dangereuse selon le SGH.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au Système Général Harmonisé (SGH).

2.3 Autres dangers

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



MASTERSAFE MP 50-20C

Version 1.2

Date de révision 30.01.2015

Date d'impression 20.11.2018

Pas d'information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
aluminium en poudre (stabilisée)	7429-90-5 231-072-3 01-2119529243-45	F; R11	Flam. Sol. 1; H228	>= 50 - <= 100

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Amener la victime à l'air libre.
Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

MASTERSAFE MP 50-20C

Version 1.2

Date de révision 30.01.2015

Date d'impression 20.11.2018

Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Sable sec, Poudre spéciale contre les feux métalliques

Moyens d'extinction inappropriés : poudre ABC, Dioxyde de carbone (CO₂), Eau, Mousse

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Réagit avec l'eau en libérant des gaz extrêmement inflammables (hydrogène).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Éviter la formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ces informations ne sont pas disponibles.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

MASTERSAFE MP 50-20C

Version 1.2

Date de révision 30.01.2015

Date d'impression 20.11.2018

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Ramasser et évacuer sans créer de poussière.
Balayer et enlever à la pelle.
Ne pas rincer à l'eau.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de poussière. Mettre en place un nettoyage systématique des locaux pour que les poussières ne s'accumulent pas sur les surfaces. Conserver à l'écart de la chaleur.

Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas entreposer près des acides. Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables. Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage. Tenir éloigné des agents oxydants, des acides

MASTERSAFE MP 50-20C

Version 1.2

Date de révision 30.01.2015

Date d'impression 20.11.2018

forts ou des alcalis.

Autres données

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ces informations ne sont pas disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
aluminium	7429-90-5	VME	10 mg/m ³	2012-07-01	FR VLE
Information supplémentaire		Valeurs limites indicatives			
aluminium	7429-90-5	VME (poudre)	5 mg/m ³	2012-07-01	FR VLE
Information supplémentaire		Valeurs limites indicatives			
aluminium	7429-90-5	VME	10 mg/m ³	2012-07-01	FR VLE
Information supplémentaire		Valeurs limites réglementaires contraignantes			
aluminium	7429-90-5	VME (Fraction alvéolaire)	5 mg/m ³	2012-07-01	FR VLE
Information supplémentaire		Valeurs limites réglementaires contraignantes			
aluminium	7429-90-5	VME	5 mg/m ³	2012-05-10	FR VLE
Information supplémentaire		Valeurs limites indicatives			

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Écran facial

MASTERSAFE MP 50-20C

Version 1.2

Date de révision 30.01.2015

Date d'impression 20.11.2018

- | | | |
|-----------------------------------|---|---|
| | : | Lunettes de sécurité |
| Protection de la peau et du corps | : | Chaussures de sécurité
Vêtements de protection à manches longues |
| | : | Vêtement de protection |
| Protection respiratoire | : | Appareil respiratoire avec filtre.
Filtre P1
Utiliser une protection respiratoire lorsque la valeur limite d'exposition est dépassée. |
| | : | Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. |

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- | | | |
|-----|---|---|
| Eau | : | Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. |
|-----|---|---|

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- | | | |
|----------------------------------|---|-----------------------|
| Aspect | : | granulés |
| Couleur | : | argent |
| Odeur | : | inodore |
| pH | : | donnée non disponible |
| Point/intervalle de fusion | : | 660 °C |
| Point/intervalle d'ébullition | : | 2.467 °C |
| Point d'éclair | : | > 100 °C |
| Masse volumique apparente | : | donnée non disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : | donnée non disponible |
| Auto-inflammabilité | : | donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, supérieure | : | donnée non disponible |

MASTERSAFE MP 50-20C

Version 1.2

Date de révision 30.01.2015

Date d'impression 20.11.2018

Limite d'explosivité, inférieure	: donnée non disponible
Pression de vapeur	: donnée non disponible
Densité	: donnée non disponible
Hydrosolubilité	: donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	: donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: donnée non disponible
Décomposition thermique	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible
Temps d'écoulement	: donnée non disponible

9.2 Autres informations

donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Sous l'action des acides et des solutions alcalines, formation possible d'hydrogène.

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides
Bases
Oxydants

MASTERSAFE MP 50-20C

Version 1.2

Date de révision 30.01.2015

Date d'impression 20.11.2018

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : donnée non disponible

Autres informations : donnée non disponible

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants:

7429-90-5 :

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 rat: > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Corrosion cutanée/irritation cutanée

donnée non disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

donnée non disponible

Cancérogénicité

donnée non disponible

Toxicity to reproduction/fertility

donnée non disponible

Reprod.Tox./Development/Teratogenicity

MASTERSAFE MP 50-20C

Version 1.2

Date de révision 30.01.2015

Date d'impression 20.11.2018

donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

donnée non disponible

Toxicité par aspiration

donnée non disponible

Information supplémentaire

Produit

donnée non disponible

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

donnée non disponible

MASTERSAFE MP 50-20C

Version 1.2

Date de révision 30.01.2015

Date d'impression 20.11.2018

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique
supplémentaire : donnée non disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Le code européen des
déchets : 12 01 04 - fines et poussières de métaux non ferreux

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

donnée non disponible

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdiction/Restriction

MASTERSAFE MP 50-20C

Version 1.2

Date de révision 30.01.2015

Date d'impression 20.11.2018

Liste de Substances Extrêmement Préoccupantes
Candidates à la Procédure d'Autorisation

: Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

donnée non disponible

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrases R

R11 Facilement inflammable.

Texte complet pour phrase H

H228 Matière solide inflammable.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.